

## La paix et les chasseurs : les motions des conseils municipaux des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude Lahaxe

► **To cite this version:**

Jean-Claude Lahaxe. La paix et les chasseurs : les motions des conseils municipaux des Bouches-du-Rhône. Sous la direction de Philippe Buton, Olivier Büttner, Michel Hastings. La Guerre froide vue d'en bas, CNRS Editions, p. 207-2019, 2014, 9782271078230. <<http://www.cnrseditions.fr/>>. <halshs-01260231>

**HAL Id: halshs-01260231**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01260231>**

Submitted on 21 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La paix et les chasseurs : les motions des conseils municipaux des Bouches-du-Rhône

*Jean-Claude Lahaxe*

Les délibérations des conseils municipaux, l'échelon institutionnel de la vie démocratique française le plus proche des populations, permet une analyse « vue d'en bas » de la Guerre froide<sup>1</sup>. La recherche de la représentativité a tout d'abord imposé l'exploration des archives municipales des sept villes qui comptaient à l'époque plus de 10 000 habitants, car le système électoral y favorisait une vie politique plus intense en permettant à plusieurs formations politiques de se retrouver au sein d'un même conseil. Il était également indispensable de consulter les registres des villes industrielles du bord de l'Étang de Berre, ceux des communes minières et agricoles du bassin de Gardanne et de ses environs, ceux des localités à prédominance rurale de l'intérieur des terres ou situées en bord de mer. L'analyse des registres de 47 communes révèle que trois thèmes furent à l'origine de la majorité des motions rédigées durant ces vingt années de Guerre froide par des conseillers municipaux communistes majoritaires ou d'opposition : le danger allemand, la dénonciation des guerres successives en Indochine, le refus de la bombe atomique<sup>2</sup>. Les majorités non communistes furent amenées à réagir à des résolutions similaires proposées par le groupe d'opposition PCF ou déposées en mairie par l'un des « mouvements de masse » proches de ce parti. Des contextes locaux particuliers permirent toutefois l'émergence d'une réalité plus complexe qu'un simple clivage bipolaire.

---

1. Pour un exemple particulier, cf. Pernot Jean-Marie, « Engagements dans la Guerre froide » in Bressol Élyane, Dreyfus Michel, Hedde Joël, Pigenet Michel (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 435-447.

2. Les conseillers communistes regroupaient souvent plusieurs de ces thèmes dans une même motion.

## LES MOTIONS COMMUNISTES

L'importance de la présence des trois thèmes majeurs de cette période varie durant ces vingt années. La question allemande est évoquée dans 14 des 19 motions liées à la Guerre froide proposées en 1947 par des conseillers municipaux communistes. Avec 18 des 22 résolutions adoptées entre septembre 1949 et juillet 1950, l'interdiction de la bombe atomique devient la préoccupation principale. L'Indochine et la CED, avec respectivement 26 et 28 motions, sont les sujets prioritaires entre octobre 1950 et août 1954. Puis, entre 1955 et 1964, l'activisme retombe. Durant cette période, seules 38 résolutions sont votées pour dénoncer la force de frappe française et le danger allemand. Les bombardements américains sur le Nord Vietnam permettent de retrouver, en partie, le niveau de mobilisation du début des années cinquante. Entre 1965 et 1967, 17 des 20 motions adoptées exigent leur arrêt immédiat.

Prolongeant la ligne germanophobe suivie depuis 1945, toutes les motions communistes s'appuient sur un patriotisme affirmé, voire sur des accents nationalistes. Et toutes insistent sur la renaissance d'une menace à l'est du Rhin.

Le texte proposé le 27 décembre 1947 par l'opposition communiste d'Aubagne accuse le gouvernement Schuman de poursuivre une politique « de démission nationale et de guerre » en se pliant à la volonté américaine de relever prioritairement la Ruhr. Le 13 octobre 1961, la venue de troupes allemandes « sur notre territoire national » est qualifiée d'« honteuse présence » par le conseil de Saint-Chamas. Dès le 24 février 1947 à La Ciotat, la reconstitution de l'industrie lourde allemande est associée à la fabrication d'armes qui menaceront la paix « à bref délai ». À partir de décembre 1950, la CED est accusée de diviser l'Europe en deux camps ennemis, d'entraîner la perte des souverainetés diplomatique et militaire de notre pays et de conduire à sa désindustrialisation. La dangerosité attribuée à l'Allemagne monte encore d'un cran à la suite de la signature, le 24 octobre 1954, des accords de Paris. Dès le 31, le conseil de Port-de-Bouc, réuni en séance extraordinaire, prédit que la reconstitution de l'armée allemande débouchera sur une invasion de la France plus terrible que les trois précédentes. Elle entraînera surtout une nouvelle course aux armements « aux conséquences incalculables pour l'avenir de l'Humanité ». Cette vision est reprise le 13 octobre 1961 par le conseil de Saint-Chamas qui affirme que la Bundeswehr, dirigée par d'anciens hitlériens, constitue l'« ennemi mortel de la France et de la paix », car elle dispose d'armes atomiques tactiques et souhaite acquérir des bombes thermonucléaires.

Si la coexistence pacifique n'atténue pas cette mise en avant systématique du danger allemand, l'image du peuple allemand évolue partiellement

dans quelques-unes des motions des années soixante. Un premier pas est franchi lorsque, le 13 mars 1957, le groupe majoritaire communiste de La Fare-les-Oliviers déclare voir dans la nomination du général Speidel à la tête des forces terrestres du secteur Centre Europe de l'OTAN une mesure « choquante et inopportune », de nature à compromettre la compréhension « nécessaire » entre les peuples français et allemands victimes « de la barbarie nazie ». Et le 25 novembre 1960, le conseil de Berre-l'Étang réclame « une véritable réconciliation » permettant l'instauration « d'une paix solide en Europe et dans le Monde ».

Les dénonciations entre 1949 et 1954 de la guerre d'Indochine puis, de 1965 à 1967, celles des bombardements sur le Nord-Vietnam reposent sur deux constantes. Elles visent à susciter un élan de compassion en faveur des victimes de ces conflits. Elles opposent une poignée de profiteurs de guerre à la volonté de paix des peuples. Ces bases communes n'empêchent pas pour autant les élus communistes d'analyser différemment les deux conflits.

Les appels réclamant l'arrêt de la « sale » guerre brossent souvent la figure héroïsée d'Henri Martin. Les huit vœux réclamant sa libération, rédigés entre le 30 août 1950 et le 30 juillet 1953, valorisent le « vaillant et courageux marin de France » qui subit sa peine avec « un courage extrême et une dignité sublime » en dépit de l'altération de son état de santé<sup>3</sup>. Ce portrait permet de justifier l'idée que c'est parce qu'il dit la vérité sur la situation en Indochine que ce « patriote » est maintenu en prison. Les motions exigeant l'arrêt immédiat des bombardements américains sur le Nord-Vietnam parlent de raids meurtriers perpétrés contre des populations civiles, de « crime »<sup>4</sup> et même de « génocide »<sup>5</sup>. L'agression contre ce petit peuple « héroïque » viole de surcroît les accords de Genève de 1954 et bafoue ses droits à disposer de lui-même.

La seconde constante de ces motions est l'imputation de toutes ces violences à une minorité de profiteurs bafouant le désir de paix des populations. Pour satisfaire leur soif de profits, « l'impérialisme français »<sup>6</sup> et « une minorité de trafiquants et de financiers »<sup>7</sup>, poursuivent une guerre « inutile, coûteuse, meurtrière »<sup>8</sup> et maintiennent en prison les partisans de la paix. Pour des motifs similaires, les « impérialistes yankees » et leurs « satellites »<sup>9</sup> continuent leur agression en dépit de la mobilisation des forces pacifiques du monde entier, y compris aux États-Unis.

---

3. Port-de-Bouc, 5 et 27 décembre 1952.

4. Port-Saint-Louis, 29 décembre 1967.

5. Aureille, 8 septembre 1967.

6. Aix-en-Provence, 30 octobre 1950.

7. Berre, 26 janvier 1953.

8. Berre-l'Étang, 3 juin 1949.

9. Aureille, 8 septembre 1967.

Ces constantes introduisent cependant des analyses foncièrement différentes des deux conflits. La Guerre froide n'apparaît jamais dans les motions votées entre 1949 et 1954. En dépit des nombreuses directives émises par le secrétariat national du PCF, douze durant le seul second semestre 1950, la liaison entre les conflits coréens et indochinois n'est jamais effectuée<sup>10</sup>. L'intervention des États-Unis dans la « sale » guerre est passée sous silence. Le souci de maintenir une présence de la France est par contre régulièrement exprimé. Dans les motions de 1949, les négociations avec Ho Chi Minh sont censées permettre la signature d'un traité loyal « dans le cadre de l'Union française »<sup>11</sup>. Les résolutions de 1954 réclament des accords économiques et culturels « répondant aux intérêts des peuples d'Indochine et de France »<sup>12</sup>. En revanche, les motions votées entre 1965 et 1967 s'inscrivent résolument dans un contexte international. L'intervention américaine menace la paix mondiale et l'arrêt des combats favorisera une détente internationale propice à un « désarmement simultané et contrôlé dans le cadre de la coexistence pacifique »<sup>13</sup>.

Troisième front permanent de l'activisme des élus communistes, la dénonciation de l'arme nucléaire connaît trois phases distinctes. En 1949 et 1950, elle s'intègre dans les campagnes mondiales successives contre « la » bombe. En 1958-1959 puis en 1963-1964, elle vise la force de frappe française. Enfin, entre 1965 et 1967, elle est quelquefois associée aux bombardements américains au Vietnam.

Toutes ces résolutions reposent sur la même opposition entre prédictions alarmistes et perspectives d'espoir. En 1949, les conseils de Berre-l'Étang et de Port-de-Bouc affirment que la zone où se situe leur commune, « en raison de sa situation géographique et portuaire »<sup>14</sup> sera une des premières à être frappées, mais que le pire peut être évité puisque les peuples sont, « dans leur immense majorité »<sup>15</sup>, hostiles à la guerre. Le manifeste lu les 14 janvier et 8 février 1950 par un opposant communiste à La Ciotat et à Aix-en-Provence met en avant l'opposition faite par Pasteur entre « la science et la paix » et « l'ignorance et la guerre » pour demander aux Français d'imposer la mise

---

10. Le manque d'intérêt que les militants marseillais du PCF accordent à ce conflit explique par ailleurs l'échec des mobilisations en 1950 et en 1951 contre le départ de soldats français pour la Corée.

11. Berre-l'Étang, 3 juin 1949.

12. Berre-l'Étang, 30 avril 1954.

13. Port-Saint-Louis-du-Rhône, 30 avril 1965.

14. Port-de-Bouc, 12 avril 1949. Ce scénario sera repris du 22 au 27 mai suivant par le quotidien communiste *La Marseillaise*. Cf. Lahaxe Jean Claude, *Les communistes à Marseille à l'apogée de la Guerre froide (1949-1954)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

15. Berre-l'Étang, 12 septembre 1949.

hors-la-loi de la bombe atomique. La disparition de cette « affreuse » menace permettra de s'engager dans la voie du rétablissement de la confiance internationale, du désarmement et de la paix. Elle mettra un terme à la misère engendrée par la course aux armements. Les trois résolutions votées entre janvier et mai 1958 en réaction à la possibilité d'une installation sur le territoire national de fusées américaines prédisent que la vie disparaîtra en France si rien n'est fait pour empêcher les futures rampes de lancement de devenir des « cibles atomiques »<sup>16</sup>. Le 18 juillet 1966, le conseil de Port-de-Bouc évoque lui aussi la perspective d'une « horrible » guerre thermonucléaire que seul le succès des pacifistes permettra d'écarter définitivement.

L'activisme des conseillers municipaux communistes fut bien réel, tout au moins jusqu'au milieu des années cinquante. Par les thèmes abordés et le vocabulaire utilisé, leurs motions répondirent aux attentes de la direction nationale de leur parti. Il serait pourtant erroné de limiter cette implication à un simple suivisme. Ces élus évitèrent aussi de reprendre dans leurs résolutions celles des directives qui leur semblaient trop éloignées des préoccupations des habitants de leur commune. En dépit de ses limites, un tel engagement ne pouvait pourtant que susciter de vives réactions de la part des municipalités non communistes.

### CONTRECARRER L'ACTIVISME COMMUNISTE

Confrontées aux motions communistes, les majorités municipales non communistes ne réagissent pas d'une manière unanime. Beaucoup d'entre elles utilisent l'article 72 de la loi du 5 avril 1884 interdisant aux conseils de se prononcer sur des sujets politiques pour rejeter ces textes sans les examiner. Là où se côtoient des représentants de plusieurs partis politiques<sup>17</sup>, certaines majorités acceptent parfois de débattre avec leur opposition. Dans ce cas, comme lors du dépôt de motions par des délégations, les réactions des majorités varient en partie en fonction du sujet de la motion et du contexte local.

Le 29 juillet 1948 à La Ciotat, un conseiller SFIO et un MRP demandent au maire socialiste d'appliquer systématiquement la loi à l'avenir « pour éviter des discussions stériles ». S'appuyant sur la lettre du sous-préfet du 4 novembre, les maires MRP de Salon et RPF de Marseille proposent, le 19 novembre et le 4 décembre 1948 de ne plus tenir compte dorénavant des

---

16. Roquefort-la-Bédoule, 24 janvier 1958.

17. C'est en particulier le cas à Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, La Ciotat, Marseille, Martigues et Salon-de-Provence. Entre octobre 1947 et mars 1959, aucune de ces villes n'est administrée par le PCF.

motions politiques. L'utilisation de la loi de 1884 s'avère très vite une arme particulièrement efficace. Elle contribue à limiter à trois le nombre de vœux déposés durant ces vingt années à Salon, à un seul ceux soumis aux conseils d'Arles et d'Aubagne. Elle permet à la majorité de La Ciotat de repousser sans examen treize textes entre le 5 mars 1949 et le 8 juin 1953. Les dépôts de motions deviennent exceptionnels à partir du milieu des années cinquante.

Parce qu'elle ravive de douloureux souvenirs, la question du réarmement allemand conduit plusieurs majorités non communistes à réagir de manière moins abrupte face au dépôt d'une motion par l'opposition PCF ou par un mouvement « de masse ». Celle de La Ciotat accepte ainsi, le 29 décembre 1950 et le 17 mars 1952, de débattre avant d'utiliser l'article 72. Le 25 novembre 1952, conscient que les traumatismes liés à l'Occupation sont encore vifs dans la commune, Laurens Deleuil, le très anticommuniste maire de Marignane, atténue son rejet d'une motion hostile au réarmement allemand émanant de l'Association des déportés et internés résistants et patriotes, proche du PCF, en déclarant qu'il est conscient qu'il s'agit là d'un « angoissant » problème. Le 1<sup>er</sup> février 1954, la coalition majoritaire d'Aix-en-Provence vote une résolution communiste souhaitant la réussite de la conférence de Berlin, car elle estime que ce texte correspond « à la pensée unanime et au désir constant de tous les braves gens ». L'absence d'une majorité municipale stable et le souvenir de l'exécution par les nazis de sept habitants de la commune donnent lieu à deux réactions opposées. Le 12 juin 1954, la proposition du groupe PCF de dénoncer le réarmement allemand auquel conduirait la CED se heurte à l'abstention unanime de la majorité. Le 12 février 1955 en revanche, en réponse à deux résolutions émanant d'anciens résistants et déportés et de l'UFF présentées par l'opposition communiste, le maire socialiste se déclare favorable, à titre personnel, au désarmement de l'Allemagne. Ces deux textes, ainsi que l'appel d'un élu de la majorité en faveur d'un arrêt généralisé de la course aux armements et de l'application de la coexistence pacifique entre toutes les nations, sont facilement adoptés en fin de réunion.

Les débats prennent une tout autre tournure lorsqu'est abordée la question indochinoise. À Aix-en-Provence et à Marseille, respectivement le 30 octobre et le 27 novembre 1950, un élu RPF demande une minute de silence en l'honneur des soldats morts à Cao Bang « pour le maintien et le prestige de la France dans ses possessions d'outre-mer »<sup>18</sup>. Les communistes s'associent à ces hommages tout en dénonçant la poursuite de la guerre « impérialiste ». Les conseillers RPF leur rétorquent que c'est la France qui est attaquée. Les deux propositions communistes en faveur de la paix sont repoussées. Des débats similaires se déroulent par la suite chaque fois

---

18. Marseille, 27 novembre 1950.

qu'une majorité municipale propose d'envoyer des colis ou d'attribuer une subvention aux « enfants » de la commune qui combattent en Indochine<sup>19</sup>.

Les motions dénonçant la bombe atomique donnent lieu à des débats beaucoup plus étoffés. Le 8 février 1950 à Aix-en-Provence, les élus de la majorité s'interrogent tout d'abord sur l'opportunité de débattre d'une résolution du Mouvement de la paix<sup>20</sup>. Pourquoi voter ce texte alors qu'aucune motion n'a jamais pu éviter les guerres ? À cette interrogation, un élu majoritaire rétorque que la crainte des gaz a empêché leur utilisation lors du dernier conflit mondial et que « la même grande peur » écartera le risque atomique. S'opposer à l'arme nucléaire ne revient-il pas à faire le jeu de l'URSS ? Un conseiller RPF estime que le texte examiné comporte des paragraphes « tendancieux » émanant de Moscou. Un autre élu se déclare prêt à le voter à condition qu'une mention précise que l'URSS devra aussi détruire sans délai ses propres bombes. Un conseiller MRP réclame la destruction, sous strict contrôle de l'ONU, de tous les engins de destruction, « armes bactériologiques et toxiques » comprises. Un élu socialiste estime que l'interdiction ne doit pas se limiter à une seule arme, « aussi terrible soit-elle », mais à la guerre elle-même. Des réactions similaires sont enregistrées le 29 avril 1966 à Gémenos à la suite du dépôt d'une proposition de motion par les élus communistes. Le groupe majoritaire intègre une partie du texte à un appel demandant aux dirigeants des nations « qui se disent civilisées » de tout faire pour aboutir à un désarmement général.

Durant toute la période, les conseillers non communistes associent la disparition de la bombe à l'adoption de mesures susceptibles de garantir les libertés fondamentales dans le monde. Le 14 janvier 1950, le groupe MRP de La Ciotat émet le vœu que tout citoyen soviétique ou américain puisse se rendre dans le pays de l'autre grâce à la levée des « rideaux de fer ». Il réclame aussi la garantie des libertés d'information et d'expression « afin que personne ne soit jeté en prison ou en camps de concentration pour ses opinions ». Ce vœu est associé, le 8 février suivant à Aix-en-Provence, à l'appel formulé par un élu MRP en faveur du respect du droit international par « toutes les nations » et de l'organisation d'une fédération des peuples « libres et pacifiques ». Un conseiller socialiste se déclare favorable à la création des États-Unis d'Europe, « prélude à la création des États-Unis du Monde ». Le 29 avril 1966, la majorité de Gémenos demande la fin de la soumission d'une nation par une autre et la possibilité pour chaque peuple de se donner, « librement et démocratiquement », le gouvernement de son choix. En dépit de la critique implicite des pays du bloc de l'Est qu'ils contiennent, les élus

---

19. Aix-en-Provence, le 17 janvier 1951. Salon-en-Provence, le 11 mai 1951 et le 30 décembre 1952.

20. Le contenu de ce texte a été détaillé dans la partie précédente.



communistes, après avoir défendu avec acharnement leurs propositions initiales, finissent toujours par voter en 1950 et en 1966 les synthèses majoritaires. S'estiment-ils satisfaits d'avoir obtenu une condamnation unanime de l'arme atomique qui pourra être exploitée par la presse de leur parti ?

Les sujets abordés dans les motions déposées par des délégations déterminent en partie les réactions des maires non communistes. Le contexte politique local pèse aussi sur leurs décisions, un contexte qui les conduit par ailleurs à ne pas se focaliser sur les seules questions internationales.

### LA GUERRE FROIDE N'EXPLIQUE PAS TOUT

Trois points ont été retenus afin de déterminer les parts respectives des facteurs locaux et de la Guerre froide dans le comportement des municipalités des Bouches-du-Rhône. Est-il possible de parler d'homogénéité à propos de celles qui furent contrôlées en permanence par le PCF ? Quelles furent les raisons qui conduisirent une majorité à s'opposer, ou à s'entendre, avec son opposition communiste ? Existe-t-il des caractéristiques propres aux communes qui demeurèrent à l'écart des questions internationales ?

#### Motions votées par les municipalités tenues par le PCF entre 1947 et 1967

Communes	1947/1954	1955/1964	1965/1967	TOTAL
Moins de 500 habitants				
Aureille	0	0	2	2
Entre 500 et 1500 habitants				
Le Rove	2	1	0	3
Roquefort-la-Bédoule	28	6		34
Entre 1501 et 2500 habitants				
La Bouilladisse	1		0	1
La Fare-les-Oliviers	4	11	0	15
Mallemort	2	0	0	2
Entre 2501 et 10 000 habitants				
Berre-l'Étang	20	12	3	35
Port-de-Bouc	13	3	1	17

Bien qu'administrées sans interruption durant ces vingt années par un maire communiste, ces huit communes ne répondent pas de manière similaire aux attentes du secrétariat national du PCF. Regroupant moins de 2 500 habitants, quatre d'entre elles votent moins de cinq motions durant toute la période. Leur faible population et la prédominance des activités agricoles expliquent sans doute cette implication limitée et épisodique. Roquefort-la-Bédoule, 1 770 habitants seulement en 1968, est cependant l'une des municipalités communistes les plus actives du département. La présence d'une importante activité autour de la production de chaux et de ciment contribue sans doute à un tel niveau d'engagement.

Le niveau de l'implication militante dépend aussi d'autres facteurs. Les populations de Port-de-Bouc et de Berre-l'Étang dépassent nettement le seuil des 10 000 habitants en 1968. Dans ces deux communes, de nombreux ouvriers travaillent dans de grosses entreprises des secteurs de la raffinerie et de la construction navale. L'implication des deux municipalités apparaît cependant bien différente. Jusqu'au milieu des années cinquante, un nombre similaire de résolutions est voté par chacune d'entre elles. Leurs maires n'hésitent pas à sortir du cadre législatif. Celui de Berre annonce, lors de la réunion du conseil du 23 septembre 1949, qu'une urne sera installée en mairie pour que les habitants de la commune puissent participer au vote pour la paix qui vient pourtant d'être interdit le jour même par le préfet Baylot. Celui de Port-de-Bouc participe, en août 1950, à une manifestation au cours de laquelle une effigie de Jules Moch est brûlée et il fait irruption, le 25 mai 1952, dans le commissariat local pour protester contre l'arrivée en France du général Ridgway. Mais l'engagement des deux municipalités diverge par la suite. Celle de Berre demeure la seule dans le département à se mobiliser réellement contre la guerre du Vietnam alors que la motion votée le 18 juillet 1966 est l'unique texte de portée internationale voté à Port-de-Bouc entre le 3 juin 1955 et le 31 décembre 1967. Les différences de niveau des sanctions infligées au début des années cinquante, une suspension d'un mois pour le maire de Berre et deux de trois mois<sup>21</sup> pour celui de Port-de-Bouc, expliquent sans nul doute ces implications ultérieures différentes.

Des facteurs locaux spécifiques pèsent d'autre part sur l'activisme des conseils composés en partie de non-communistes. Durant toute la période, celui de La Bouilladisse se contente d'adhérer, le 9 avril 1949, au congrès mondial des partisans de la paix. Dans cette localité, le maire communiste sortant déclare en 1953 que son programme « communal » est fait « pour le

---

21. Ces aggravations des sanctions furent décidées par le ministre de l'Intérieur. Il convient de signaler que la municipalité de Berre fut la seule du département à voter une motion de soutien à René Rieubon.

rouge comme pour le blanc ». Avec 11 motions votées, le conseil de La Fare-les-Oliviers est le seul de ce groupe de huit dont l'activisme augmente entre 1955 et 1963. Plusieurs de ces textes le démarquent en outre de la ligne politique prônée par le PCF. Pierre Mendès France est ainsi félicité pour sa réussite à Genève. Le désir de vivre en paix avec le peuple allemand est évoqué à plusieurs reprises. L'interdiction des explosions atomiques est associée au respect des libertés à travers le monde. Une minute de silence est observée le 27 novembre 1962 en l'honneur du président Kennedy. Le conseil de La Fare-les-Oliviers est par contre le seul à accorder autant d'importance au voyage de Nikita Khrouchtchev, avec en particulier une page entière du registre des délibérations réservée au récit enthousiaste de sa traversée de la commune<sup>22</sup>.

Marseille et Martigues illustrent l'importance du contexte local à l'issue des Municipales de 1947. À Marseille, avec 25 conseillers contre 24, le RPF dépasse le PCF. La SFIO obtient 9 sièges, le MRP 5 seulement. En se maintenant lors des trois tours du scrutin, le socialiste Gaston Defferre permet au RPF Michel Carlini de l'emporter sur Jean Cristofol, le maire communiste sortant. Le 27 octobre, la première réunion du nouveau conseil se déroule dans une ambiance particulièrement tendue du fait de la présence dans la salle de nombreux partisans des différents groupes politiques. Toujours vives, les polémiques donnent lieu à des interpellations où se mêlent, souvent dans la confusion la plus grande, arguments politiques et attaques personnelles, en particulier sur le comportement des uns et des autres durant l'Occupation. Le 12 novembre, alors que débute à Marseille le mouvement social qui paralysera la France durant plusieurs semaines, le maire doit être évacué de l'hôtel de ville par la police. Cette dernière sera chargée jusqu'au début de 1948 d'assurer le bon déroulement des réunions ultérieures du conseil.

À Martigues, à l'issue des mêmes élections, le PCF, le RPF et la SFIO ont respectivement 12, 9 et 6 élus. L'entente entre ces deux derniers partis permet à un socialiste d'évincer Francis Turcan, le maire communiste sortant. L'absence de majorité véritable conduit le conseil à réagir souvent au coup par coup. Le 30 décembre 1948, trois des cinq propositions du groupe communiste sont adoptées à l'unanimité : une motion exigeant « le paiement par l'Allemagne des justes réparations qui nous sont dues », le refus de l'installation à Fontainebleau « d'un état-major étranger » et l'envoi de félicitations à Frédéric Joliot-Curie « pour la magnifique réalisation scientifique et technique que constitue la première pile atomique de France ». Mais, lors de cette même séance, les socialistes dénoncent avec les communistes le soutien apporté aux écoles confessionnelles par le général de

---

22. Voir le chapitre consacré à ce voyage in Gomart Thomas, *Double détente. Les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

Gaulle avant de s'associer au RPF pour repousser une résolution hostile à Jules Moch. Les élus de Martigues se distinguent surtout les 23 novembre 1948, 15 avril 1949 et 24 octobre 1951 en étant les seuls dans le département à affirmer, à l'unanimité et en dépit des directives du sous-préfet d'Aix-en-Provence, leur volonté de continuer à voter des motions politiques afin « de participer pleinement à la vie publique de la Nation »<sup>23</sup>.

Dix des quarante-sept communes étudiées se tiennent totalement à l'écart des polémiques internationales de cette période. Elles sont dans l'ensemble peu peuplées. Trois d'entre elles seulement dépassent le cap des 10 000 habitants en 1967. Les activités agricoles y restent prédominantes. Dans ces communes, la personnalité des maires compte plus que leur appartenance politique qu'ils évitent soigneusement, ainsi que leurs opposants, de mettre en avant lors des élections. Le 10 octobre 1947 à Châteauneuf-les-Martigues, s'affrontent ainsi la liste « socialiste républicaine résistante d'intérêt local » conduite par le maire sortant et celle « d'union républicaine et résistante de défense des intérêts communaux » formée par le PCF. Dans quatre communes, le poste de maire est occupé durant toute la période par une seule personne<sup>24</sup>. Les municipalités, y compris celles qui s'impliquent dans les polémiques de la Guerre froide, sont avant tout soucieuses de répondre aux aspirations de leurs administrés. Des aspirations qui correspondent à une société en mutation où se côtoient traces du passé et désirs de modernité. Les conseils organisent les tournées des bouilleurs de cru, règlent les pacages et défendent les intérêts des chasseurs. Leurs sociétés ne sont jamais oubliées lors des votes du budget municipal. Un arrêté préfectoral visant à restreindre leurs zones traditionnelles de battues est dénoncé. Des exonérations de taxes sont accordées aux appelés d'Algérie en permission. Pour faire face à l'augmentation de la population, les maires décident aussi la construction d'écoles, de stades et de logements.

La Guerre froide apparaît cependant quelquefois derrière ce souci de gérer l'espace public de la commune. Le 14 octobre 1947 à Aix-en-Provence, la décision du conseil unanime d'appeler « Stalingrad, Président Franklin Roosevelt et Coventry » trois artères de la ville reflète encore l'union forgée durant la Résistance. La volonté de deux municipalités communistes de contribuer au culte de la personnalité de Staline correspond au pic de la Guerre froide. Afin de fêter le 70<sup>e</sup> anniversaire du dirigeant soviétique, celle de Roquefort-la-Bédoule décide, le 3 décembre 1949, de donner le nom du vainqueur du nazisme et du « meilleur combat-

---

23. Séance du 23 novembre 1948.

24. Deux de ces maires sont même en place depuis 1929.

tant de la Paix » au principal carrefour du village<sup>25</sup>. En 1950 à Port-de-Bouc, hors réunion du conseil toutefois, le nouveau stade est dédié au « premier communiste du monde » qui en URSS met en pratique les théories du « vrai » socialisme. Le 15 avril 1961, c'est par contre au nom de « l'amitié des peuples » que le conseil de cette commune demande à son autorité de tutelle l'autorisation de baptiser le nouveau gymnase municipal « Youri Gagarine », ce « sportif » « digne de l'admiration de la jeunesse ».

Est-il possible, pour conclure, de déterminer les parts respectives de la Guerre froide et des affaires locales dans l'activité des conseils municipaux des Bouches-du-Rhône entre 1947 et 1967 ?

Dans 25 communes, la Guerre froide fut à l'origine de 215 motions proposées par des élus communistes ou déposées par des délégations liées à ce parti. Cet important activisme déclencha de vigoureuses réactions de la part de l'autorité préfectorale. En vertu de la loi d'avril 1884, celle-ci frappa de nullité 19 motions et 10 réunions. Six maires furent suspendus. De leur côté, les municipalités anticommunistes repoussèrent 21 résolutions. En revanche, elles ne mirent pas à profit de graves crises comme le blocus ou la construction du mur de Berlin pour voter des condamnations de l'Union soviétique. Mais plusieurs d'entre elles dénoncèrent cependant l'invasion de la Hongrie en 1956.

Le poids des questions internationales doit cependant être relativisé. Durant ces vingt années, dix communes les ignorèrent totalement. Seules quatre municipalités communistes votèrent plus de dix motions liées à la Guerre froide. Les contextes locaux furent souvent à l'origine des différences de niveau de l'anticommunisme des élus majoritaires. Ils conduisirent aussi l'administration préfectorale à annuler systématiquement les motions de portée internationale votées à Berre-l'Étang et à Port-de-Bouc et à ne pas réagir à celles adoptées dans de petites communes rurales comme Orgon.

Le climat de coexistence pacifique réduisit nettement les tensions. Parmi les 214 motions inspirées par le PCF, 106 furent rédigées entre 1948 et 1953, 69 seulement entre 1954 et 1964. Les six suspensions de maires se produisirent entre le 3 décembre 1947 et le 19 août 1953. Entre le 14 décembre 1947 et le 16 février 1953, les majorités anticommunistes rejetèrent 19 des 21 motions repoussées durant ces vingt années. La détente contribua aussi à accroître l'importance du contexte local. Tous les conseils municipaux

---

25. En 1950, le maire est suspendu trois mois pour avoir fait réinstaller les plaques au nom de Staline enlevées sur ordre du préfet Jean Baylot. À propos du culte de la personnalité lié à l'anniversaire de Staline, voir le court métrage *L'homme que nous aimons le plus*. Ciné-Archives, Archives Françaises du Film, Bibliothèque nationale de France.

paux, quelle que soit leur tendance politique, s'efforcèrent, surtout dans les années soixante, de répondre aux attentes nouvelles d'une population croissante. Cet effacement de la défense de la paix au profit de la prise en compte du contexte local reste particulièrement perceptible dans l'évolution du positionnement des élus communistes. En mars 1965 par exemple, Aubagne, Septèmes-les-Vallons et Saint-Mitre-les-Remparts, trois des quatre communes conquises par le PCF, ne dénoncent pas les bombardements américains sur le Nord-Vietnam. Le 27, la municipalité d'Aubagne se limite à indiquer son attachement à la paix afin que les investissements programmés ne soient pas perdus en cas de guerre. Rien dans les déclarations prononcées ce jour-là n'indique que ce conflit pourrait être nucléaire et que la ville pourrait servir de cible. Pour les conseillers municipaux de cette commune, comme pour tous ceux du département, les tensions de ces années de Guerre froide étaient sans doute en train de s'estomper.